

Règlement intérieur de l'association ARISTOTE

Ce règlement intérieur complète et précise les statuts de l'association Aristote. Il s'applique obligatoirement à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il est disponible sur le site internet de l'Association (www.association-aristote.fr).

Les dispositions du présent règlement doivent être interprétées à la lumière des statuts. En cas d'ambiguïté ou de contradiction, les statuts s'appliquent par priorité sur le règlement intérieur.

Le présent règlement précise le fonctionnement interne de l'association et ses relations avec l'extérieur.

Titre 1 – Modification du règlement intérieur

Tout projet de modification du Règlement Intérieur est adopté par le Conseil d'Administration, puis ensuite soumis à l'approbation d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE). Dès cette approbation ce nouveau règlement intérieur est applicable.

Titre 2 – Comité de programme

Le CPG "*Comité de programme et des groupes de travail*" est une instance de réflexion et de débat. C'est le lien indispensable entre l'association et ses membres, mais aussi plus largement les participants aux manifestations ainsi que des personnes impliquées dans les groupes de travail.

Le CPG est animé par le responsable scientifique de l'association, membre du bureau d'Aristote.

Le CPG est responsable de l'ensemble des activités scientifiques d'Aristote :

- Construction de la programmation scientifique pluriannuelle :
 - Par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) listant les thèmes scientifiques privilégiés ;
 - Établir la programmation pluriannuelle sur la base des réponses à l'AMI et des propositions venant du CPG;
- Être force de proposition pour des événements (séminaires, groupe de travail, webinaires, discussions...) :
 - Contribuer à l'enrichissement des événements déjà soumis ou en cours de création ;
 - Proposer des groupes de travail, contribuer à l'enrichissement des groupes de travail déjà établis ou en cours de création ;
 - Organisation de formations ;
 - Ateliers et journées d'information

- Contribuer au rayonnement d'Aristote :
 - Proposer aux nouveaux membres pouvant être invités à rejoindre l'Association ;
 - Proposer des relais pour le CPG;
 - Relayer les informations Aristote (LinkedIn, mail, etc...);
 - Validation de partenariats scientifiques ponctuels.

Le comité se réunit en moyenne tous les trimestres.

Le comité est une entité qui se veut totalement neutre par rapport aux offres commerciales et industrielles du domaine.

Organisation

Le CPG est composé de deux instances : le CPG opérationnel et le CPG élargi.

Le CPG opérationnel constitué uniquement d'adhérents d'Aristote qui se réunit une fois par trimestre. Il a pour missions spécifiques :

- L'analyse des propositions d'évènements
- La priorisation des évènements à organiser
- L'amélioration possible sur des évènements soumis
- La construction du programme scientifique
 - Rédaction des Appels à Manifestation d'Intérêt
 - Identification de thèmes scientifiques d'intérêt

Le CPG élargi est composé des membres du CPG opérationnel et est ouvert à toute la communauté Aristote (adhérents et non adhérents). Il a pour missions :

- De faire le retour d'expérience des évènements passés ;
- D'identifier des thèmes scientifiques d'intérêt pour Aristote.

Thématiques

Les thématiques et sujets potentiellement abordables lors des CPG sont extrêmement variées. Ils doivent être croisés avec les besoins et interrogations des adhérents d'Aristote, dans la mesure où un des rôles de l'association est d'être une plate-forme de veille et de transfert technologique.

Le Conseil d'administration est consulté pour établir une liste de thématiques prioritaires.

Cycle de séminaires

Les cycles de séminaires Aristote courent sur l'année civile. Les sujets sont arrêtés au dernier trimestre de l'année "n-1". Une réunion spéciale du CPG opérationnel se tient (vers octobre) pour établir cette liste définitive.

Pour chaque sujet un ou plusieurs "responsables scientifiques" (dont au moins un Aristote), prennent en charge l'établissement du programme et contactent les orateurs potentiels. Le programme est présenté en CPG opérationnel.

Dans l'esprit Aristote, les programmes privilégient des approches très ouvertes en croisant regards et cultures, recherche fondamentale, retours d'expérience et aspects sociétaux. Ils apportent des éclairages nouveaux et des éléments clefs de réponse aux problématiques traitées.

Formations

Les formations sont proposées par les groupes de travail ou les membres d'Aristote. Il est rappelé que le statut d'association ne permet pas d'opérer dans tous les domaines d'activité. Toutes les formations sont présentées en CPG opérationnel.

Journées d'information et ateliers

Organisées sur une base ponctuelle, ces manifestations plus informelles permettent de faire le point sur une problématique en élargissant le cadre propre à une seule entreprise ou un seul organisme.

Collaborations et partenariats

Le CPG décide de l'opportunité d'accepter ou de solliciter des collaborations ou des partenariats scientifiques ponctuels (colloques, salons, etc.).

Titre 3 – Groupe de travail

Aristote fournit à ses adhérents le cadre légal et la structure d'accueil pour la création et pour le fonctionnement des groupes de travail.

Un groupe de travail au sein d'Aristote est une communauté constituée autour d'une problématique ouverte dans les domaines d'intérêts de l'Association. Cette communauté est constituée d'experts du domaine et de personnes qui ont à faire face à cette problématique. Le groupe de travail est un lieu de rencontre, d'échange, d'entretien, de valorisation et de création de compétences et de renouvellement du savoir-faire.

Le soutien au fonctionnement des groupes est essentiel pour un fonctionnement durable. Il passe par de multiples canaux :

- Une aide logistique et technique pour le fonctionnement au jour le jour: lieux et salles de réunion, moyens de communication et de travail collaboratif, ...;
- La mise en valeur et la communication des résultats du groupe de travail ;
- Une infrastructure et des moyens de financement pour les manifestations particulières, matériel informatique et de retransmission;
- Des liens avec le réseau Aristote dans son ensemble.

Enfin, le groupe bénéficie du "label" Aristote; ses animateurs sont invités à présenter les travaux réalisés au CPG.

Création, fonctionnement

Les groupes de travail répondent aussi aux besoins exprimés par les membres d'Aristote en termes de veille technologique ou de formation. Ainsi, les nouveaux groupes s'inscrivent de préférence dans les thématiques prioritaires.

Le groupe est une entité qui se veut totalement neutre par rapport aux offres commerciales et industrielles du domaine.

Les activités sont réservées aux membres de l'Association. Le groupe de travail est placée sous la responsabilité de deux animateurs a minima.

L'adhésion au groupe comporte un engagement de principe d'apporter sa contribution. L'adhérent s'engage à apporter ses connaissances, son expertise, ses retours d'expériences, voire certains moyens dont il dispose en retour du bénéfice que lui apporte la participation aux travaux du groupe.

Les activités du groupe et ses modes d'action sont ouverts et multiples, par exemple :

- Interactions au sein du groupe lui-même (réunions thématiques, etc.) pour formaliser les besoins, rendre compte des retours d'expérience, élaborer des synthèses, ...;
- Interactions plus larges au sein du réseau Aristote rassemblant l'ensemble des membres des divers groupes ;
- En liaison avec le CPG, organisation de colloques, séminaires ou ateliers de portée nationale ou internationale, organisation de formations ;
- Développement de prototypes, expérimentations.

Si besoin, un groupe de travail peut préciser, dans une « note de cadrage », des règles spécifiques de fonctionnement. Ces règles ne peuvent être contradictoires au règlement intérieur et aux statuts de l'Association. En conséquence, la « note de cadrage » est validée par le Conseil d'Administration.

De par ses activités et ses analyses, le groupe peut contribuer à orienter l'élaboration de méthodologies, de concepts, le développement de produits libres ou commerciaux répondant aux besoins de la problématique posée. Le groupe est aussi un cadre adéquat pour l'émergence de coopérations plus profondes entre certains de ses membres.

Titre 4 – Dispositions diverses

Délégation de signature

Les seules personnes habilitées à engager financièrement l'Association sont de manière exclusive :

- Le président ;
- Le trésorier ;
- La personne assurant le secrétariat de l'Association.

Chacune de ces deux dernières personnes reçoit une délégation écrite, signée par le président.

Plafonds d'engagement

Les différents plafonds d'engagement sont les suivants :

- Tout engagement inférieur à 500€ ne nécessite pas de vérification a priori;
- Tout engagement compris entre 500€ et 4000 € devra faire l'objet d'une signature par le président ou le trésorier ;
- Tout engagement compris entre 4000€ et 10000 € devra faire l'objet d'une double signature par le président et le trésorier ainsi que d'une validation par le bureau de l'Association ;
- Au-delà de 10000 € une validation préalable par le Conseil d'Administration est requise.

Tous ces montants sont appréciés en fonction du budget prévisionnel globale.